

## Synthèse

Le 25 novembre 2019

### LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 25 NOVEMBRE

71 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'attribution de 8,6 M€ à la Commune de Suresnes (dont 5,2 M€ en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2020-2022).
- L'attribution de 5 275 000 M€ à la Commune de Bois-Colombes (dont 3,3 M€ en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021).
- L'attribution de 6 396 800 M€ à la Commune de Neuilly-sur-Seine (dont 3,5 M€ en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021).

#### HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

**Aides départementales à l'amélioration de l'habitat privé.** L'Assemblée départementale accorde 43 subventions d'un montant total de 86 712 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, ainsi que 3 subventions d'un montant total de 69 434 € au titre de l'aide aux syndicats des copropriétaires. La convention entre le Département et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 69, rue Jules-Michelet à Colombes est approuvée.

**Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'APA à domicile – Attribution de quatre subventions.** L'Assemblée départementale attribue 4 subventions pour un montant total de 12 000 €, aux nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, en vue de réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

**Attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'Association Ecolocataires au titre de l'année 2019.** L'Assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association Ecolocataires pour l'année 2019. L'association doit transmettre les comptes annuels de l'exercice 2019 après leur approbation et au plus tard le 30 juin 2020, ainsi que tout document attestant de l'utilisation de l'aide départementale.

**Commune de Suresnes – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2020-2022 – Attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Suresnes. 8 600 000 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2020-2022, dont 5,2 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Extension de la cage de scène du théâtre Jean-Vilar	1 700 000 €
Réaménagement du centre-ville	3 300 000 €
Extension et rénovation de la maison de quartier des Sorbiers	200 000 €
<b>Sous-total investissement</b>	<b>5 200 000 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	2 067 354 €
Relais assistantes maternelles et assistantes parentales	135 000 €
Activités culturelles	270 000 €
Activités sportives	602 550 €
Coordination gérontologique	67 996 €
Cohésion sociale	257 100 €
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>3 400 000 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>8 600 000 €</b>
--------------	--------------------

**Commune de Bois-Colombes – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 – Attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Bois-Colombes. 5 275 000 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 3,3 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Aménagement d'un accueil de loisirs sans hébergement et d'un espace jeunesse sur le terrain Le Mignon	1 350 000 €
Restauration de l'orgue de l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours	150 000 €
Création d'un centre de tennis Abbé-Glatz	1 400 000 €
Réaménagement qualitatif partiel des rues Charles-Chefson et Hoche	400 000 €
<b>Sous-total investissement</b>	<b>3 300 000 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 368 700 €
Relais d'assistants maternels et parentaux	31 500 €
Activités culturelles	96 000 €
Activités sportives	412 800 €
Coordination gérontologique	66 000 €
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>1 975 000 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 275 000 €</b>
--------------	--------------------

**Commune de Neuilly-sur-Seine – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 – Attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Neuilly-sur-Seine. 6 396 800 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 3,5 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Construction d'une médiathèque et de salles polyvalentes dédiées à la culture	2 800 000 €
Rénovation du centre aquatique	700 000 €
<b>Sous-total investissement</b>	<b>3 500 000 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Activités culturelles	2 596 800 €
Coordination gérontologique	300 000 €
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>2 896 800 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 396 800 €</b>
--------------	--------------------

**SPL Val de Seine Aménagement – Rapport exercice 2018.** L'Assemblée départementale donne acte de la communication, par les Conseillers départementaux représentant le Département des Hauts-de-Seine au Conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement, du rapport concernant l'exercice 2018.

## COMMANDE PUBLIQUE

**Compte-rendu des marchés et avenants conclus aux mois d'avril, mai et juin 2019 et un complément au compte-rendu de janvier à mars 2019.** L'Assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Département aux mois d'avril, mai et juin 2019, ainsi que du complément au compte-rendu de janvier à mars 2019.

## NOUVELLES TECHNOLOGIES

**Groupement de commandes entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines en vue de la fourniture de logiciels avec prestations associées.** L'Assemblée départementale approuve le groupement de commandes entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines en vue de la fourniture de logiciels avec prestations associées. La convention constitutive du groupement de commandes est approuvée, le Département des Yvelines assurera les missions de coordinateur.

## PERSONNEL

**Groupement de commandes entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines en vue de la réalisation de prestations d'agence de voyage et de services associés.** L'Assemblée départementale approuve le groupement de commandes entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines en vue de la réalisation des prestations d'agence de voyage et de services associés. La convention constitutive du groupement de commandes est approuvée, le Département des Yvelines assurera les missions de coordinateur.

**Participation du Département à la Chaire ESSEC « Innovation managériale et excellence opérationnelle ».** L'Assemblée départementale approuve la convention tripartite relative à la participation à la Chaire « Innovation managériale et excellence opérationnelle » entre l'association Groupe ESSEC d'une part, et les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines d'autres part. Elle est conclue pour une durée de 3 ans, pour un coût annuel de 100 000 € réparti à égalité entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines.

## CULTURE

**Musée Départemental Albert-Kahn : mise à disposition et autorisation d'exploitation d'une autochrome au profit des Editions du Seuil dans le cadre de l'illustration d'un article intitulé « 1908. Albert Kahn : le monde par l'image » dans l'ouvrage L'Exploration du monde.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de mise à disposition, d'une autochrome inscrite à l'inventaire de la collection des *Archives de la Planète*, dans le cadre de la publication de l'ouvrage *L'Exploration du monde, une nouvelle histoire des grandes découvertes*, au profit des Editions du Seuil.

**Musée départemental Albert-Kahn : mise à disposition et autorisation d'exploitation de cinq autochromes au profit de la Ville de Paris dans le cadre de l'exposition intitulée « L'empreinte des fortifs. 1919-2019, centenaire de la décision de démolition des fortifications de Paris ».** L'Assemblée départementale approuve le contrat de mise à disposition de cinq fichiers numériques en haute définition dans le cadre de l'exposition itinérante intitulée « *L'empreinte des fortifs 1919-2019, centenaire de la décision de démolition des fortifications de Paris* », présentée à compter d'octobre 2019 dans des espaces publics de plusieurs arrondissements parisiens, au profit de la Ville de Paris.

**Musée départemental Albert-Kahn : mise à disposition et autorisation d'exploitation à titre gratuit et non exclusif de trois autochromes au profit de la Réunion des Musées Nationaux Grand Palais dans le cadre de la publication d'un catalogue de plusieurs expositions sur l'œuvre du photographe Man Ray.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de trois reproductions numériques d'autochromes en haute définition à des fins de reproduction et de représentation dans le catalogue d'exposition intitulé « *Man Ray et la mode* », au profit de la Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais.

**Musée départemental Albert-Kahn : mise à disposition de deux autochromes au musée des années Trente de Boulogne-Billancourt dans le cadre de l'exposition intitulée « L'Art déco, un art de vivre : le paquebot Ile-de-France ».** L'Assemblée départementale approuve le contrat de mise à disposition, à titre gratuit et non exclusif, de deux autochromes inscrites à l'inventaire de la collection des *Archives de la Planète* à des fins de présentation lors d'une exposition intitulée « *L'Art déco, un art de vivre : le paquebot Île-de-France* » et de représentation dans le catalogue d'exposition, au profit de la Commune de Boulogne-Billancourt.

**Musée départemental Albert-Kahn : mise à disposition de soixante-dix-sept fichiers numériques et concession de droits d'auteur à des fins de reproduction dans l'ouvrage en langue anglaise intitulé « The Cosmopolitics of Visual Memory : Albert Kahn's Archives de la Planète » au profit du Norsk Folkemuseum d'Oslo.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de soixante-dix-sept fichiers numériques en haute définition à des fins de reproduction dans l'ouvrage en langue anglaise, « *The Cosmopolitics of Visual Memory : Albert Kahn's Archives de la Planète* », à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le *Norsk Folkemuseum* d'Oslo. Les contrats de concession de droits d'auteurs à titre gratuit et non exclusif de textes rédigés par des agents du Département sont approuvés.

**Musée départemental Albert-Kahn : mise à disposition et autorisation d'exploitation de 68 autochromes à la ville de Marseille dans le cadre de l'exposition intitulée « La mode au temps de Man Ray ».** L'Assemblée départementale approuve le contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de soixante-huit

autochromes inscrites à l'inventaire de la collection des *Archives de la Planète* dans le cadre de l'exposition intitulée « *La mode au temps de Man Ray* », au profit de la Ville de Marseille.

**Musée Départemental Albert-Kahn : contrat de partenariat avec la société Dailymotion dans le cadre de l'hébergement de 469 films provenant du fonds documentaire *Les Archives de la Planète* en vue de leur mise en ligne sur l'*open data* du Département des Hauts-de-Seine.** L'Assemblée départementale approuve la diffusion à titre non-exclusif de 469 films, issus de la collection des *Archives de la Planète* du Musée Départemental Albert-Kahn, en vue notamment d'une représentation de ces films sur l'*Open data Hauts-de-Seine*, via la plateforme mondiale d'hébergement gratuit de vidéos *Dailymotion* permettant de stocker des vidéos et de les partager. Le contrat de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et la société *Dailymotion* est approuvé.

**Maison de Chateaubriand : contrats de prêt et de concession de droits d'auteur dans le cadre des expositions intitulées « *Victor Hugo & Chateaubriand* » et « *Les Abencérages, de Chateaubriand à Cherubini* ».** L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt d'œuvres à titre gratuit entre le Département et la Maison de Victor Hugo dans le cadre de l'exposition *Victor Hugo & Chateaubriand*, correspondant au premier volet présenté du 15 janvier au 31 mars 2020.

Les élus départementaux approuvent le contrat de concession de droits d'auteur à titre gratuit et non exclusif entre le Département et les auteurs de la publication numérique, dans le cadre de l'exposition *Les Abencérages, de Chateaubriand à Chérubini*.

**Association des Amis du Musée Départemental Albert-Kahn : contrat de mise à disposition et de concession de droits patrimoniaux.** L'Assemblée départementale approuve la mise à disposition de 38 reproductions numériques d'images issues de la collection des *Archives de la planète*, au profit de l'association « *Les amis du musée Albert-Kahn* ». Le contrat de concession des titres patrimoniaux, à titre gratuit et non exclusif relatif à la mise à disposition et l'autorisation sur 34 photographies du site et des collections, entre le Département et un agent.

**Amis des musées départementaux : attribution de subventions de fonctionnement et conventions de mise à disposition de locaux.** L'Assemblée départementale approuve l'attribution de subventions de fonctionnement pour les associations suivantes :

- 10 000 € pour l'association *Les amis du musée Albert-Kahn*,
- 10 000 € pour l'association *Les amis de la Maison de Chateaubriand*.

Les conventions d'objectifs et de mises à disposition d'espaces définissant les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien aux associations *Les amis du musée Albert-Kahn*, *Les amis de la Maison de Chateaubriand*, *Les amis du Musée et du Domaine de Sceaux* sont approuvées.

**Développement des publics : partenariats avec le Département des Yvelines, la Société des Amis du Louvre et la Société des Amis de Versailles.** L'Assemblée départementale approuve les conventions de partenariat suivantes :

- la convention de partenariat *Pass Malin* avec le Département des Yvelines afin d'intégrer les trois musées départementaux aux offres de ce dispositif,
- la convention de partenariat tripartite type *Pass Malin*, avec le Département des Yvelines et les futurs partenaires du dispositif,
- la convention de partenariat avec la Société des Amis du Château de Versailles,
- la convention de partenariat avec la Société des Amis du Louvre.

**Validation des conditions générales de vente en ligne pour les billetteries et boutiques des musées départementaux.** L'Assemblée départementale approuve les conditions générales de vente en ligne de billets individuels et des produits commerciaux des boutiques, dans le cadre d'un site web de vente en ligne développé par *Vivaticket* et hébergé sur les

serveurs du Département, pour le Musée du Domaine départemental de Sceaux, le Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups – Maison de Chateaubriand, le Musée départemental Albert-Kahn.

**La Seine Musicale : contrat de partenariat relatif à La Seine Musicale à Boulogne-Billancourt – Présentation des rapports annuels 2017 et 2018 du Partenaire.** L'Assemblée départementale prend acte des rapports annuels relatifs aux exercices 2017 et 2018 présentés par le Partenaire Tempo-Ile Seguin, chargé de la conception, la construction, le financement en tout en partie, l'entretien et la maintenance, l'exploitation de La Seine Musicale de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt.

**Attribution et prorogation de subventions d'investissement.** L'Assemblée départementale décide l'attribution de 5 subventions d'investissement, pour un montant total de 330 497 € :

- 2 997 € alloués à la Commune de Bourg-la-Reine au titre de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art pour la restauration du tableau La Cène,
- 9 500 € alloués à l'association Les Amis des Orgues Balnéolais pour la réalisation de travaux de restauration de l'orgue de l'église Saint-Hermeland de Bagneux,
- 18 000 € alloués à l'association Le Tamanoir à Gennevilliers pour l'aménagement et l'acquisition de matériels scéniques destinés à l'équipement structurant Le Tamanoir,
- 70 000 € alloués à l'Etablissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges, pour l'achat d'un plateau de porcelaine intitulé Déjeuner de l'Art de la Porcelaine (1816),
- 300 000 € alloués à l'Association Culturelle Juive de Boulogne-Billancourt pour la réalisation d'espaces liés exclusivement aux activités culturelles.

Les élus départementaux accordent à la Commune de Puteaux, à titre exceptionnel, une prorogation de validité d'un an de la subvention attribuée par délibération du 20 mars 2017, pour la rénovation de l'église Notre-Dame de Pitié, classée monument historique.

**Attribution de subventions de fonctionnement et évolutions des modalités du Labo et du Prix Chorus.** L'Assemblée départementale décide l'attribution de 4 subventions de fonctionnement d'un montant total de 24 000 € pour 2019 :

- 1 000 € alloués à l'association Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire pour ses activités,
- 13 000 € alloués à la Fondation de la Résistance pour ses activités,
- 10 000 € alloués à la Commune de Malakoff pour La Maison des Arts,
- 4 000 € alloués à l'association MCMA pour l'accompagnement du groupe COSMIC BATWOTA dans le cadre du Parcours d'Accompagnement à la Professionnalisation d'Artiste.

Les élus départementaux abrogent les modalités de participation au « Labo Chorus » telles qu'approuvées par la délibération du 10 juillet 2017. Le changement de nom du « Labo Chorus » en « Labo des festivals de musiques actuelles » est approuvé, ainsi que les modalités de participation à ce dernier. La convention type entre le Département et les bénéficiaires du « Labo des festivals de musiques actuelles » est approuvée. Le règlement du Prix Chorus approuvé par la délibération du 10 juillet 2017 est abrogé. Le règlement du Prix Chorus entre le Département et le lauréat est approuvé.

**« La Science Se Livre » : attribution des aides au titre de l'édition 2020 organisée du 18 janvier au 8 février.** L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 19 participations financières pour un montant total de 32 385,50 € aux établissements partenaires, dans le cadre de la 24<sup>e</sup> édition de l'opération « La Science se livre », qui se déroulera du 18 janvier au 8 février 2020, avec pour thématique « Le monde végétal » :

- 5 999 € alloués à l'Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris,
- 2 397 € alloués à la Commune d'Asnières-sur-Seine,
- 1 073,50 € alloués à la Commune de Clichy-la-Garenne,
- 2 532,50 € alloués à la Commune de Colombes,
- 1 325 € alloués à la Commune de Gennevilliers,
- 1 351 € alloués à la Commune de Rueil-Malmaison,

- 1 180 € alloués à la Commune de Courbevoie,
- 1 457 € alloués à la Commune de Neuilly-sur-Seine,
- 1 213,50 € alloués à la Commune de Puteaux,
- 1 485 € alloués à la Commune d'Antony,
- 1 500 € alloués à la Commune de Boulogne-Billancourt,
- 1 002 € alloués à la Commune de Meudon,
- 1 007,50 € alloués à la Commune de Montrouge,
- 1 000 € alloués à la Commune de Sceaux,
- 1 760 € alloués à la Commune de Sèvres,
- 1 185 € alloués à la Commune de Vanves,
- 1 450 € alloués à l'Association Théâtre du Voyageur,
- 3 000 € alloués à l'Association ART 3000 Le Cube,
- 3 000 € alloués à l'Association Paranda Oulam La Ferme du Bonheur.

L'attribution des dotations des ouvrages lauréats des Prix « La Science se livre » d'un montant de 3 500 € dans chaque catégorie adultes et adolescents est approuvée.

Le règlement des Prix « La Science se livre » approuvé le 4 décembre 2017 est abrogé, le nouveau règlement est approuvé, qui s'applique dès les dotations des Prix 2020.

Les élus départementaux demandent à la DRAC d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 8 000 € pour l'édition 2020 de « La Science se livre ».

**Création et entretien d'une fresque murale sur le collège de Sèvres.** L'Assemblée départementale autorise la réalisation, par la Commune de Sèvres, d'une fresque murale ayant pour thème la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sur la façade du Collège de Sèvres. La convention fixant les modalités de réalisation et d'entretien de la fresque est approuvée.

**Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) – Résidence-mission départementale.** L'Assemblée départementale demande à la DRAC d'Ile-de-France une subvention en contribution au co-financement de la résidence-mission départementale, d'un montant de 12 000 € pour chaque saison (2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022) durant la période d'exécution du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC).

## PATRIMOINE NON SCOLAIRE

**Cession de parcelles situées 11 et 15, avenue de Stalingrad à Colombes.** L'Assemblée départementale constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public du terrain d'environ 159 m<sup>2</sup> et du terrain de 41 m<sup>2</sup> situés aux 11 et 15 avenue de Stalingrad à Colombes. La cession de ces deux terrains à la société Kaufman & Broad Développement au prix de 428 063 € est approuvée, sous réserve d'obtention du permis de démolir et de construire développant une opération d'une surface prévisionnelle de 9 023 m<sup>2</sup> SDP, dont 2 881 m<sup>2</sup> SDP de logements sociaux.

**Cession de lots de copropriété situés au 85, boulevard Gabriel Péri à Malakoff.** L'Assemblée départementale abroge la délibération du rapport n°19.88 CP du 15 avril 2019. La cession par le Département à deux administrés des lots de copropriété situés 85 boulevard Gabriel Péri à Malakoff pour un montant de 571 000 € est approuvée, sous réserve de l'obtention d'un prêt par l'acquéreur.

**Echange de deux parcelles situées à Fontenay-aux-Roses avec la Commune de Fontenay-aux-Roses.** L'Assemblée départementale approuve l'échange entre le Département et la Commune de Fontenay-aux-Roses, de la parcelle départementale d'une superficie de 263 m<sup>2</sup> environ située rue Blanchard à Fontenay-aux-Roses, en contrepartie de la parcelle d'une superficie de 247 m<sup>2</sup> environ située rue Marx Dormoy à Fontenay-aux-Roses.

La parcelle remise à Fontenay-aux-Roses est destinée à accueillir un équipement sportif ou une annexe d'équipement sportif.

## SPORTS

**Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société du Grand Paris en vue de l'installation du chantier au Parc nautique départemental de l'île de Monsieur, pour les travaux de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express.** L'Assemblée départementale approuve l'avenant n°1 à la convention du 30 juin 2018 en vue de l'extension de l'emprise occupée par la Société du Grand Paris sur le Parc nautique départemental de l'île-de-Monsieur pour le chantier de la ligne 15 Sud.

**Concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation du centre équestre du domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du concessionnaire pour 2018.** L'Assemblée départementale prend acte du rapport annuel du concessionnaire Jardy Equitation relatif à la gestion et à l'exploitation du centre équestre du Domaine départemental du Haras de Jardy pour l'exercice 2018.

**Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du golf, du tennis et du restaurant du domaine départemental du Haras de Jardy – Rapport annuel du délégataire pour 2018.** L'Assemblée départementale prend acte du rapport annuel du délégataire SNC Golf et Tennis des Haras de Jardy relatif à la gestion et à l'exploitation du golf, du tennis et du restaurant du Domaine départemental du Haras de Jardy pour l'exercice 2018.

**Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du poney club départemental de l'île-Saint-Germain – Rapport annuel du délégataire pour 2017/2018.** L'Assemblée départementale prend acte du rapport annuel du délégataire EURL Ponil relatif à la gestion et à l'exploitation du poney club départemental de l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux pour l'exercice 2017-2018.

**Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du centre équestre départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne – Rapport annuel du délégataire pour 2017/2018.** L'Assemblée départementale prend acte du rapport annuel du délégataire UCPA Sport Loisirs relatif à la gestion et à l'exploitation du centre équestre départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne.

**Subvention d'investissement pour le centre d'entraînement du Rugby Club Suresnes Hauts-de-Seine.** L'Assemblée départementale attribue une subvention d'investissement de 184 000 € à l'Association Rugby Club Suresnes Hauts-de-Seine pour l'aménagement de son centre d'entraînement et l'acquisition de deux véhicules. La convention à conclure est approuvée.

**Bourses pour la formation des cadres socio-éducatifs.** L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 183 bourses départementales d'un montant total de 29 712 € pour la formation de cadres socio-éducatifs par le biais de 23 organismes de formation.

**Soutien au sport scolaire.** L'Assemblée départementale accorde des subventions d'un montant total de 10 000 € à 24 associations sportives d'établissements scolaires pour leur participation aux Championnats de France Elite Scolaire au titre de l'année 2018-2019. Les élus départementaux accordent des subventions de fonctionnement d'un montant total de 63 038 € à 46 collèges pour l'organisation de voyages sportifs au titre de l'année 2019-2020.

L'Assemblée départementale alloue une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'UNSS des Hauts-de-Seine pour l'organisation d'une journée de sport partagé. La convention à conclure est approuvée.

## AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

**Délégation de service public relative à la restauration scolaire des collèges publics des secteurs nord et sud du département des Hauts-de-Seine – Rapport d'activité 2018.** L'Assemblée départementale prend acte du rapport annuel de la société Elior relatif à l'exploitation et la gestion de la restauration scolaire des collèges des secteurs nord et sud du département des Hauts-de-Seine pour l'exercice 2018.

**Subventions exceptionnelles et subventions pour l'utilisation des gymnases municipaux accordées aux collèges publics.** L'Assemblée départementale alloue 15 subventions exceptionnelles d'un montant total de 173 803 € aux collèges publics pour financer leurs charges de fonctionnement au titre de l'année 2019 :

- 18 318 € alloués au collège Descartes à Antony pour le transport des élèves vers la piscine et les lignes d'eau pour l'année 2020,
- 16 086 € alloués au collège La Fontaine à Antony pour le contrat de nettoyage du gymnase du collège,
- 12 000 € alloués au collège Henri-Barbusse à Bagneux pour les charges générales de l'établissement, dont les nouveaux contrats photocopieurs, le remplacement d'extincteurs et la maintenance du bâtiment,
- 3 383 € alloués au collège Romain-Rolland à Bagneux pour le transport des élèves vers la piscine,
- 18 500 € alloués au collège Batholdi à Boulogne-Billancourt pour les charges générales de l'établissement, dont le changement d'extincteurs et la location de parkings pour le personnel logé,
- 6 208 € alloués au collège Paul-Landowski à Boulogne-Billancourt pour les charges générales de l'établissement,
- 1 704 € alloués au collège Léonard-de-Vinci à Châtenay-Malabry pour le nouveau contrat photocopieurs,
- 2 500 € alloués au collège Paul-Eluard à Châtillon pour le transport des élèves vers la piscine,
- 27 140 € alloués au collège Gay-Lussac à Colombes pour le transport des élèves vers la piscine et le nettoyage des vitres,
- 14 986 € alloués au collège Lakanal à Colombes pour la remise en état des portes coupe-feu,
- 10 000 € alloués au collège Moulin-Joly à Colombes pour le remplacement de vitres, la réparation de stores et l'achat de produits d'entretien,
- 2 294 € alloués au collège Paul-Bert à Malakoff pour le transport des élèves vers la piscine et les lignes d'eau,
- 21 478 € alloués au collège Maurice-Genevoix à Montrouge pour les charges de viabilisation dues au lycée pour l'utilisation des locaux par le collège de septembre 2018 à juin 2019,
- 17 462 € alloués au collège Evariste-Gallois pour des opérations de mise en conformité et d'entretien des installations,
- 1 744 € alloués au collège Saint-Exupéry à Vanves pour la pose de films protecteurs sur les vitres du gymnase.

Les élus départementaux allouent 17 subventions exceptionnelles d'un montant total de 62 339,32 € aux collèges publics pour financer l'utilisation des gymnases municipaux au titre du solde pour l'exercice 2019 :

- 20 105 € alloués au collège André-Malraux à Asnières-sur-Seine,
- 216 € alloués au collège Henri-Barbusse à Bagneux,
- 228,50 € alloués au collège Joliot-Curie à Bagneux,
- 8 653 € alloués au collège Pierre-Brossolette à Châtenay-Malabry,

- 2 524 € alloués au collège Thomas-Masaryk à Châtenay-Malabry,
- 884,30 € alloués au collège Jean-Macé à Clichy-la-Garenne,
- 14 620 € alloués au collège Marguerite-Dumas à Colombes,
- 208 € alloués au collège Georges-Seurat à Courbevoie,
- 220,52 € alloués au collège Les Renardières à Courbevoie,
- 264 € alloués au collège Edouard-Vaillant à Gennevilliers,
- 2 396 € alloués au collège La Paix à Issy-les-Moulineaux,
- 2 076 € alloués au collège Romain-Rolland au Plessis-Robinson,
- 3 956 € alloués au collège Maurice-Genevoix à Montrouge,
- 2 268 € alloués au collège du Hauts-Mesnil à Montrouge,
- 294 € alloués au collège Les Chenevreaux à Nanterre,
- 1 698 € alloués au collège Jules-Verne à Rueil-Malmaison,
- 1 728 € alloués au collège Yves-du-Manoir à Vaucresson.

**Subvention pour l'utilisation des gymnases municipaux par les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat au titre de l'année 2018/2019.** L'Assemblée départementale alloue 11 subventions d'un montant total de 72 329,60 € aux collèges privés des Hauts-de-Seine, sous contrat d'association avec l'Etat, pour les dépenses liées à l'utilisation des gymnases municipaux :

- 5 255,60 € alloués au collège Chambertin à Asnières-sur-Seine,
- 1 725 € alloués au collège Saint-Joseph à Asnières-sur-Seine,
- 2 060 € alloués au collège Jeanne-d'Arc à Colombes,
- 5 110 € alloués au collège Hautefeuille à Courbevoie,
- 3 280 € alloués au collège Saint-Nicolas à Issy-les-Moulineaux,
- 7 480 € alloués au collège Jeanne-d'Arc à Montrouge,
- 2 349 € alloués au collège Saint-Dominique à Neuilly-sur-Seine,
- 10 600 € alloués au collège Bienheureux-Charles-de-Foucauld à Puteaux,
- 9 840 € alloués au collège Notre-Dame à Rueil-Malmaison,
- 19 390 € alloués au collège Sainte Jeanne-d'Arc à Sceaux,
- 5 240 € alloués au collège Suger à Vaucresson.

Les élus départementaux attribuent une subvention exceptionnelle de 3 000 € au collège privé Notre-Dame à Rueil-Malmaison, sous contrat d'association avec l'Etat, pour financer l'utilisation du gymnase du lycée privé La Salle-Passy-Buzenval.

**Attribution de logements dans les établissements publics locaux d'enseignement à compétence départementale.** L'Assemblée départementale approuve la liste additive des emplois dont les titulaires peuvent bénéficier d'une attribution de logement par voie de concession par nécessité absolue de service et par convention d'occupation précaire dans 5 collèges du département au titre de l'année 2019-2020.

**Aide départementale à l'investissement pour les équipements d'enseignement du secteur privé 2019.** L'Assemblée départementale attribue une subvention exceptionnelle d'investissement plafonnée à 343 011 € au collège Saint-Justin de Levallois-Perret pour des travaux.

Les élus départementaux accordent à titre exceptionnel la prorogation d'un an de la validité de la subvention d'investissement de 273 104 € accordée au collège privé sous contrat d'association avec l'Etat Notre-Dame de France à Malakoff.

La convention et l'avenant à conclure sont approuvés.

**Subvention pour l'acquisition d'un second jeu de manuels scolaires en faveur des collégiens du département – Rentrée 2019.** L'Assemblée départementale reconduit le principe d'attribution aux collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat et à l'école de danse de l'Opéra de Paris d'une subvention pour l'acquisition d'un second jeu de manuels scolaires pour la rentrée 2019.

Les élus départementaux attribuent 3 subventions d'un montant total de 129 012,53 € pour l'acquisition de ces manuels :

- 92 759,73 € alloués aux collèges publics départementaux,
- 36 092 € alloués aux collèges privés sous contrats d'association avec l'Etat du Département,
- 160,80 € alloués au lycée Joliot-Curie à Nanterre, établissement de rattachement de l'école de danse de l'Opéra de Paris.

## TRANSPORTS

**Approbation du mandat de déplacement des coffrets des concessionnaires pour le prolongement du tramway T1 à Colombes.** L'Assemblée départementale approuve le mandat-type de représentation pour le déplacement des coffrets de raccordement aux réseaux du prolongement de tramway T1 à Colombes.

**Tramway T1 – Indemnisation de lots de copropriété situés 103-105, boulevard de Valmy à Colombes.** L'Assemblée départementale approuve l'indemnisation d'un administré au prix de 147 300 € en valeur des lots de copropriété consistant en un appartement de 35m<sup>2</sup> et une cave dans un immeuble situé 103-105 boulevard de Valmy à Colombes sur la parcelle cadastrée dans l'emprise du prolongement du tramway T1, auquel s'ajoutent une indemnité de déménagement de 2 400 €.

**Tramway T10 – Acquisition d'une emprise de terrain située 36, avenue de la Division Leclerc à Châtenay-Malabry.** L'Assemblée départementale approuve l'acquisition auprès des propriétaires indivis Ribeiro Martins d'une emprise de terrain de 12m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle cadastrée, située 36, avenue de la Division Leclerc à Châtenay-Malabry au prix de 9 600 €, auquel s'ajoute une indemnité de remploi de 1 690 €.

## FINANCES

**Attribution d'une subvention de fonctionnement sur enveloppe au titre de 2018 – Association d'Entraide des Conseillers Généraux de la Région Ile-de-France (AECGRIF).** L'Assemblée départementale attribue une subvention départementale de fonctionnement de 6 331 € à l'Association d'entraide des Conseillers généraux de la Région Ile-de-France.

## AFFAIRES SOCIALES

**Participation financière du Département au coût d'abonnement de la téléalarme.** L'Assemblée départementale approuve la participation aux coûts d'abonnement des personnes handicapées ou âgées de 60 ans ou plus à un système de téléalarme par le biais d'une subvention aux CCAS en faisant la demande au titre de l'année 2019.

Les élus départementaux allouent des subventions d'un montant total de 295 517,39 € à 22 CCAS pour la location, l'installation, la gestion et la prise en charge de ces dispositifs de téléalarme :

- 34 122 € alloués au CCAS d'Antony,
- 4 829,32 € alloués au CCAS de Bagneux,
- 2 303 € alloués au CCAS de Châtenay-Malabry,
- 6 291,83 € alloués au CCAS de Châtillon,
- 9 341,82 € alloués au CCAS de Clamart
- 13 700 € alloués à la Commune de Chaville,
- 10 167,10 € alloués au CCAS d'Issy-les-Moulineaux,

- 801 € alloués au CCAS de Marnes-la-Coquette,
  - 10 234 € alloués au CCAS de Sèvres,
  - 5 304,50 € alloués au CCAS de Ville-d'Avray
  - 19 713,36 alloués au CCAS de Courbevoie,
  - 10 91150 € alloués au CCAS de Garches
  - 13 146 € alloués au CCAS de La Garenne-Colombes,
  - 20 939 € alloués au CCAS de Levallois-Perret,
  - 15 811,71 € alloués au CCAS de Nanterre,
  - 11 618 € alloués au CCAS de Neuilly-sur-Seine,
  - 32 135 € alloués au CCAS de Puteaux,
  - 31 419,40 € alloués au CCAS de Rueil-Malmaison
  - 10 918,85 € alloués au CCAS de Bois-Colombes,
  - 13 849,50 € alloués au CCAS de Clichy-la-Garenne,
  - 11 272 € alloués au CCAS de Gennevilliers,
  - 6 688,50 € alloués au CCAS de Villeneuve-la-Garenne.
- La convention-type à conclure est approuvée.

**Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées du 5 juillet 2019 après appel à projets complémentaire 92 – Année 2019 – Autres actions de prévention individuelles et collectives – Axe 6.** L'Assemblée départementale approuve des subventions d'un montant total de 85 850 € à 4 porteurs de projets au titre des actions individuelles et collectives du programme d'actions coordonnées défini par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie au titre de l'année 2019. Le modèle de convention à conclure est approuvé.

**Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie – Autres actions collectives de prévention – Axe 6 – Présentées en séance de conférence du 30 septembre, au Salon *E-tonomy* et au *Pitchday* du 11 octobre 2019 – Année 2019.** L'Assemblée départementale approuve des subventions d'un montant total de 652 776 € à 16 porteurs de projets au titre des actions individuelles et collectives du programme d'actions coordonnées défini par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie au titre de l'année 2019.

Les élus départementaux allouent une subvention d'un montant de 31 800 € à l'association Invie pour la co-organisation de l'événement *E-tonomy* au titre de l'année 2019. Les modèles de convention à conclure sont approuvés.

## PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

**Programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance 2019.** L'Assemblée départementale attribue 7 subventions d'un montant total de 27 491 € à la Commune de Rueil-Malmaison et à l'association Solidarité Migrants Rueil (SMR) dans le cadre du programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance.

## VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

**Suppression des plans d'alignements départementaux approuvés sur la commune de Clamart.** L'Assemblée départementale approuve la suppression des plans d'alignements départementaux sur la commune de Clamart. Le Département demande à l'Etat la mise à jour du plan des servitudes d'utilité de la commune de Clamart et à l'établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris la prise en compte de la suppression de tous les plans d'alignements départementaux dans le plan local d'urbanisme de la commune de Clamart.

**RD 67 – Acquisition et classement dans le domaine public routier départemental d'une emprise située avenue Sully Prudhomme à Châtenay-Malabry.** L'Assemblée départementale approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée de 197m<sup>2</sup>, située avenue de Sully Prudhomme à Châtenay-Malabry, au prix de 18 518 € auprès de la SNC Les Hauts du Parc. Elle est classée dans le domaine public routier départemental.

**RD 3 – Acquisition amiable et classement dans le domaine public routier départemental d'une parcelle située 15-17, rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre.** L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département à la SSCV Canal Street d'une parcelle de 142 m<sup>2</sup> environ à extraire de la parcelle cadastrée située 15-17 rue Paul Vaillant Couturier, à Nanterre, au prix de 1 €. Elle est classée dans le domaine public routier départemental.

**RD 20 – Indemnisation et acquisition d'un lot de copropriété situé 21-23, avenue Louis Roche à Gennevilliers.** L'Assemblée départementale approuve l'indemnisation de la parcelle cadastrée et l'acquisition de la parcelle cadastrée auprès d'une administrée, correspondant au lot de copropriété n° 1, d'une surface totale de 400 m<sup>2</sup> environ, situées 21-23, avenue Louis Roche à Gennevilliers au prix de 462 000 €, auquel s'ajoutent une indemnité de remploi de 47 200 €.

**Délégation de service public relative à l'exploitation du parc de stationnement du pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt – Rapport d'activité pour l'année 2018.** L'Assemblée départementale prend acte du rapport annuel relatif à l'exercice 2018 présenté par la Société Indigo en charge du service public relatif à l'exploitation du parc de stationnement du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt.

## **EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Opération Zéro Phyto n° 2 – Subvention exceptionnelle au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre.** L'Assemblée départementale attribue une subvention d'un montant de 19 800 € pour les années 2019 et 2020 au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre correspondant à 10 % du coût global de l'opération ZéroPhyto n° 2.

**Conventions de gestion coordonnée des réseaux d'assainissement entre le Département et les quatre Etablissements Publics Territoriaux des Hauts-de-Seine.** L'Assemblée départementale approuve les conventions relatives à la gestion coordonnée des réseaux territoriaux et départementaux d'assainissement, à conclure avec les 4 Etablissements Publics Territoriaux des Hauts-de-Seine (Vallée Sud Grand Paris, Grand Paris Seine Ouest, Paris Ouest La Défense et Boucle Nord de Seine).

## **AFFAIRES EUROPEENNES**

**Approbation de mandats spéciaux pour un déplacement à Bruxelles.** L'Assemblée départementale approuve les mandats spéciaux accordés à Patrick Devedjian, Président du Département des Hauts-de-Seine, et à Isabelle Caullery, Vice-présidente déléguée aux Relations et coopération internationales et aux Affaires européennes, pour un déplacement d'une journée à Bruxelles en février 2020.

## TOURISME

**Développement touristique – Participation au Contrat Régional de Destination Axe Seine.** L'Assemblée départementale approuve la convention-cadre Contrat régional de destination Axe Seine. L'enjeu sera la mise en cohérence des actions de développement touristique sur les territoires de l'Axe Seine et l'accompagnement de l'offre tant d'un point de vue qualité que visibilité au sein de la destination.

**Développement de l'innovation touristique et culturelle : partenariat avec Paris&Co : soutien aux actions du Welcome City Lab.** L'Assemblée départementale approuve le versement d'une subvention de 50 000 € à l'association Paris&Co, en soutien aux activités du Welcome City Lab. La convention de partenariat est approuvée.

Le Welcome City Lab est le premier incubateur francilien dédié à l'innovant dans le secteur du tourisme urbain. Il offre un ensemble de services aux startups et acteurs du tourisme : incubateur et accélérateur, lieu d'échanges et de co-working, plateforme d'expérimentation, cellule de veille. Chaque promotion annuelle est composée d'une vingtaine de startups. En intégrant le Welcome City Lab, le Département des Hauts-de-Seine pourra confirmer son rôle dans l'innovation en étant à l'origine de projets inédits qui pourraient être expérimentés sur son territoire.

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**Approbation de la convention entre le Département et Paris&Co.** L'Assemblée départementale attribue une subvention de 150 000 € à Paris&Co pour le fonctionnement de Swave au titre de l'année 2019. La convention relative aux modalités de subventionnement de la plateforme d'innovation financière Swave est approuvée.

### Contacts presse

**Muriel HOYAUX**

**Amélie CHABUET**

tél. : 01 76 68 81 99

courriel : [presse92@hauts-de-seine.fr](mailto:presse92@hauts-de-seine.fr)

[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)